

FONDATION DES PETITS FRERES DES PAUVRES

Fondation reconnue d'utilité publique

19, Cité Voltaire

75011 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

FONDATION DES PETITS FRERES DES PAUVRES

Fondation reconnue d'utilité publique

19, Cité Voltaire

75011 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Au conseil d'administration de la FONDATION DES PETITS FRERES DES PAUVRES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION DES PETITS FRERES DES PAUVRES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 29 avril 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Djamel Zahri

Djamel ZAHRI

COMPTES ANNUELS 2021

FONDATION DES PETITS FRÈRES DES PAUVRES
19 CITE VOLTAIRE
75011 PARIS

Exercice clos le 31 décembre 2021

SIREN : 342 548 807

Comptes annuels de l'exercice 2021

Sommaire

Bilan

Compte de Résultat

Annexe

Note 1 Présentation de la Fondation

- 1.1 La Fondation des Petits Frères des Pauvres
- 1.2 Les fondations abritées
- 1.3 Faits caractéristiques de l'exercice
- 1.4 Evénements postérieurs à la clôture

Note 2 Règles et méthodes comptables

- 2.1 Modalités d'établissement des comptes annuels
- 2.2 Immobilisations incorporelles
- 2.3 Immobilisations corporelles
- 2.4 Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement
- 2.5 Fonds propres
- 2.6 Fonds reportés
- 2.7 Fonds dédiés
- 2.8 Dons manuels
- 2.9 Impôts
- 2.10 Changements comptables

Note 3 Actif du bilan

- 3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles
- 3.2 Immobilisations financières
- 3.3 Tableaux de variation de l'actif immobilisé
- 3.4 Créances
- 3.5 Valeurs mobilières de placement et disponibilités
- 3.6 Charges constatées d'avance

Note 4 Passif du bilan

- 4.1 Fonds propres
- 4.2 Fonds reportés et dédiés
- 4.3 Dettes

Note 5 Compte de résultat

- 5.1 Ventes de prestations de service
- 5.2 Legs, donations et assurances-vie
- 5.3 Autres achats et charges externes
- 5.4 Honoraires du commissaire aux comptes
- 5.5 Aides financières
- 5.6 Impôts, taxes et versements assimilés
- 5.7 Salaires et traitements – Charges sociales
- 5.8 Rémunération des dirigeants
- 5.9 Résultat financier
- 5.10 Résultat exceptionnel
- 5.11 Provisions
- 5.12 Contributions volontaires en nature

Note 6 Engagements reçus et donnés

- 6.1 Engagements reçus
- 6.2 Engagements donnés

Note 7 Informations spécifiques relatives aux entités faisant appel public à la générosité

- 7.1 Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)
- 7.2 Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER)
- 7.3 Modalités d'établissement du CROD et du CER
- 7.4 Produits par origine
- 7.5 Charges par destination
- 7.6 Résultat de la générosité du public
- 7.7 Ressources reportées liées à la générosité du public
- 7.8 Contributions volontaires en nature

BILAN ACTIF

	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amort. Dépréciat.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	805 146	380 877	424 269	443 538
Immobilisations incorporelles en cours	26 680		26 680	
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 122 741	48 831	2 073 910	2 076 608
Constructions	103 432 075	24 124 973	79 307 102	79 591 174
Installations techniques, matériel et outillage industriels	119 580	107 466	12 114	14 696
Immobilisations corporelles en cours	2 230 916		2 230 916	2 357 593
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 252 067		1 252 067	1 017 864
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	12 448 641		12 448 641	12 448 793
Autres titres immobilisés	43 129 239	1 032 500	42 096 739	39 734 855
Autres	67 211		67 211	60 726
TOTAL (I)	165 634 296	25 694 647	139 939 649	137 745 847
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	795 877	135 920	659 957	540 511
Créances reçues par legs ou donations	2 051 352		2 051 352	1 401 636
Autres	510 375		510 375	704 150
Valeurs mobilières de placement	1 355 690		1 355 690	1 350 598
Disponibilités	25 209 371		25 209 371	25 888 758
Charges constatées d'avance	270 334		270 334	144 814
TOTAL (II)	30 192 999	135 920	30 057 079	30 030 467
TOTAL GENERAL (I à II)	195 827 296	25 830 567	169 996 728	167 776 314

BILAN PASSIF (avant affectation du Résultat)

	31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres de la Fondation des Petits Frères des Pauvres (abritante)		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	10 000 000	10 000 000
Fonds propres complémentaires	14 283 555	14 283 555
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	19 154 749	13 922 262
Autres	10 200 000	10 200 000
Report à nouveau	1 377 080	1 199 743
Excédent ou déficit de l'exercice	1 104 262	5 409 823
Situation nette (sous-total)	56 119 646	55 015 383
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		230
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES DE LA FONDATION ABRITANTE	56 119 646	55 015 613
Fonds propres des Fondations abritées		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	50 650 107	50 650 107
Fonds propres complémentaires	14 980 516	14 980 516
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	19 878 157	20 282 190
Autres		
Report à nouveau	-617 771	
Excédent ou déficit de l'exercice	-93 373	-1 021 804
Situation nette (sous-total)	84 797 636	84 891 009
Fonds propres consommables	276 000	276 000
Subventions d'investissement	2 054 792	2 231 952
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES DES FONDATIONS ABRITEES	87 128 428	87 398 961
TOTAL (I)	143 248 074	142 414 574
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	2 670 914	2 388 986
Fonds dédiés	20 402 198	19 665 555
TOTAL (II)	23 073 112	22 054 541
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	477 490	536 036
Emprunts et dettes financières diverses (1)	572 671	597 189
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	859 569	592 154
Dettes des legs ou donations	632 506	411 179
Dettes fiscales et sociales	233 202	239 298
Autres dettes	889 278	920 338
Produits constatés d'avance	10 827	11 005
TOTAL (IV)	3 675 542	3 307 199
TOTAL GENERAL (I à IV)	169 996 728	167 776 314
(1) dont soldes créditeurs de banque et frais bancaires à payer	2 543	22 275
(1) Dont échéances à moins d'un an	65 989	65 893
(1) Dont échéances à plus d'un an	981 629	1 045 057

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1 390	1 702
<i>dont ventes de dons en nature</i>	580	
Ventes de prestations de service	4 809 166	4 682 699
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	4 000	4 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	355 117	364 472
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	3 641 674	3 556 014
Legs, donations et assurances-vie	2 455 807	6 026 633
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	14 668	16 491
Utilisation des fonds dédiés	394 772	453 263
Autres produits	404	4
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	11 676 996	15 105 278
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	2 874 177	2 655 074
Aides financières	3 191 357	3 072 263
Impôts, taxes et versements assimilés	559 866	509 582
Salaires et traitements	816 502	708 755
Charges sociales	451 462	398 182
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 017 555	2 095 004
Dotations aux provisions	20 734	26 402
Reports en fonds dédiés	1 131 415	939 617
Autres charges	5 343	10 093
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	11 068 410	10 414 971
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	608 586	4 690 307

COMPTE DE RESULTAT (suite)

	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS FINANCIERS		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	273 712	384 306
Autres intérêts et produits assimilés	92 197	44 041
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	123 295	8
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	77 175	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	566 379	428 355
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	58 259	937 477
Intérêts et charges assimilées	1 440	1 778
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	8 062	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)	67 761	939 255
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	498 617	-510 900
3 - RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	1 107 204	4 179 407
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	36 832	36 789
Sur opérations en capital	1 906 885	217 846
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	1 943 717	254 635
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	12 059	1 539
Sur opérations en capital	1 536 683	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	491 289	44 483
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	2 040 031	46 022
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-96 314	208 613
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	14 187 092	15 788 268
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	13 176 203	11 400 249
5 - EXCEDENT OU DEFICIT	1 010 889	4 388 019
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	1 571	
Prestations en nature	57 992	5 832
Bénévolat	243 058	263 549
TOTAL	302 621	269 381
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	1 571	
Prestations en nature	57 992	5 832
Personnel bénévole	243 058	263 549
TOTAL	302 621	269 381

Note 1 – Présentation de la Fondation

1.1 La Fondation des Petits Frères des Pauvres

1.1.1 Une première fondation, précédemment dénommée « Bersabée (Fondation des petits frères des Pauvres) » a été créée en 1977 par l'association « Les Petits Frères des Pauvres » avec la mission d'assurer à des personnes âgées connaissant une existence difficile un logement confortable et bien situé, dans des conditions financières compatibles avec leurs ressources. Il s'agissait soit de personnes très âgées, soit de personnes de plus de 50 ans se trouvant en situation précaire auxquelles la Fondation, comme son fondateur, l'association Petits Frères des Pauvres, a étendu son action depuis 1985.

1.1.2 Par arrêté du 13 octobre 2003, le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales a approuvé les modifications des statuts de la « Fondation Bersabée », lesquelles d'une part portaient sur l'élargissement de son objet et, d'autre part, lui conféraient le statut de « fondation abritante » capable d'accueillir des fondations individualisées. Cet arrêté a également approuvé le changement de son nom en « Fondation des Petits Frères des Pauvres », réservant le nom de « Fondation Bersabée » à la nouvelle fondation individualisée immédiatement créée, dont le but est de poursuivre l'activité de logement et d'assurer ainsi la continuité de l'action entreprise dans ce domaine depuis la création en 1977.

La Fondation des Petits Frères des Pauvres a pour but de faciliter et d'améliorer durablement les conditions de vie des personnes n'ayant que de faibles ressources ou/et en situation d'isolement, principalement des personnes âgées et notamment en matière de logement, soit directement soit indirectement, en permettant la réalisation de ces actions par d'autres organismes.

1.1.3 La dotation de la Fondation abritante, d'un montant de 24 283 555 €, est employée suivant ses statuts en placements immobiliers ou financiers.

1.1.4 Le périmètre de ces comptes annuels inclut la Fondation elle-même et l'ensemble de ses fondations abritées.

1.2 Les fondations abritées

Chacune des fondations individualisées, constituées sous l'égide de la Fondation des Petits Frères des Pauvres, donne lieu à une individualisation de ses contributions aux comptes de bilan et de résultat globaux de la Fondation. Les comptes de chaque fondation individualisée sont présentés spécifiquement à son Comité de Gestion, quand il y en a un, soit dans toutes les fondations abritées à l'exception du Fonds Andrée Morillon (1.2.6), de la Fondation La Maison de Gardanne (1.2.11), de la Fondation Cayrou de Sigals (1.2.12) et de la Fondation Christian Vayssié (1.2.13). Celui-ci, composé de représentants des fondateurs et au moins, d'un représentant de la Fondation des Petits Frères des Pauvres, définit les actions de la fondation individualisée et décide des budgets sous le contrôle et avec l'aide de la Fondation abritante.

1.2.1 La « Fondation Bersabée » a pour objet de soutenir l'habitat et l'hébergement.

A cet effet, la Fondation acquiert, à titre gratuit ou onéreux, aménage ou construit des logements, individuels ou collectifs, des unités d'hébergement temporaire et tous autres lieux

de vie qu'elle estime nécessaires à l'accomplissement de son but. Ces locaux sont mis directement ou indirectement à la disposition de personnes accompagnées par l'association Petits Frères des Pauvres ou d'autres partenaires.

Les fonds propres de cette fondation sous égide, d'un montant de 69 682 460 € (dont 33 030 000€ de dotation pérenne), sont employés en trois grandes masses :

- un Fonds Social de Logement (F.S.L.), c'est-à-dire des immeubles destinés à loger des personnes âgées et/ou en situation de précarité (pour 53 millions d'euros), se décomposant en 2 sous-catégories : les logements individuels et les résidences sociales ;
- de l'Habitat Social Mixte (H.S.M.), c'est-à-dire des immeubles où sont logées pour partie des personnes démunies et âgées et partie des personnes moins démunies, âgées ou jeunes, des colocations intergénérationnelles, des pensions de famille, des logements diffus et des locaux d'accueil de l'association fondatrice (pour 11 millions d'euros).
- de l'Immobilier à Usage Social (I.U.S.), c'est-à-dire des immeubles loués à des associations ou fondations qui y conduisent une action sociale (pour 5 millions d'euros).

1.2.2 La « Fondation Philippe Othenin Girard » a pour objet « l'hébergement de grands vieillards valides ou invalides ».

A cet effet, la Fondation a affecté un domaine dont elle est propriétaire, au service des personnes âgées et, dans la mesure de ses possibilités, elle peut aussi venir en aide matériellement ou financièrement, directement ou indirectement, à des personnes âgées malades ou isolées ou disposant de faibles ressources.

La dotation pérenne de cette fondation sous égide, d'un montant de 1 739 756 €, est employée en deux grandes masses :

- le domaine de Mont Evray situé à Nouan Le Fuzelier (Loir et Cher), mis à disposition, via un bail à construction, de l'association Petits Frères des Pauvres qui y a fait construire un Centre de Rencontre des Générations, incluant un EHPAD (établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes) et des structures d'accueil de sessions de formation, de familles et de groupes de jeunes ;
- un portefeuille de placements financiers et immobiliers, destiné à fournir des revenus pour couvrir les frais d'entretien du domaine.

1.2.3 La « Fondation Mireille et Pierre Landrieu » a été créée le 8 décembre 2006 à l'initiative d'une famille.

Elle a pour objet de « soutenir des Œuvres et organismes d'intérêt général à caractère humanitaire et philanthropique et plus particulièrement dans les domaines :

- social : Aide aux personnes handicapées et en fin de vie, lutte contre l'exclusion et aide au logement social ;
- médical : Aide à la recherche médicale et soins palliatifs ;
- éducatif : Encourager la formation professionnelle par l'attribution de bourses et prêts d'études. »

C'est une fondation de flux qui finance ses actions à l'aide de versements des fondateurs, et de dons qui lui sont spécifiquement affectés.

1.2.4 La « Fondation Utb » a été créée le 17 septembre 2007 à l'initiative d'une entreprise coopérative du bâtiment de Pantin (Seine Saint Denis).

Elle a pour objet :

- de soutenir des organismes qui apportent des soins spécifiques ou qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des personnes jeunes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées ;
- de mener en son nom propre des actions à destination des personnes touchées jeunes par la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées, visant à offrir un soutien et des moments de répit aux malades et à leurs aidants.

C'est une fondation de flux qui bénéficie, pour le financement de ses actions, d'un engagement de versements annuels de la part de l'entreprise fondatrice et de dons qui lui sont spécifiquement affectés.

1.2.5 La « Fondation Louise Roulin » a été créée le 11 octobre 2010 avec une dotation consommable sur 10 ans. Elle vient poursuivre l'œuvre de l'association de bienfaisance « Clair Regard », elle-même créée dans les années cinquante par des femmes catholiques engagées dans des actions sociales en France et à l'étranger.

Elle a pour objet de soutenir l'entraide des personnes isolées de plus de cinquante ans et l'aide en leur faveur, que ce soit par des aides directes ou en subventionnant des actions conduites par des tiers qui concourent à cet objectif, en France ou à l'étranger.

L'exercice 2020 a été le dernier exercice de cette fondation qui a consommé comme convenu sa dotation sur 10 ans.

1.2.6 Le « Fonds Andrée Morillon » a été créé le 17 décembre 2014 à l'initiative d'un fondateur particulier.

Ce fonds a pour mission de soutenir des actions visant à apporter un soutien à des personnes âgées n'ayant que de faibles ressources ou/et en situation d'isolement, prioritairement aux familles des personnes victimes d'un accident médical par refus d'assistance, ainsi qu'à des personnes malades ou en fin de vie, et/ou des personnes hospitalisées.

Cette fondation de flux tire ses ressources d'apports du fondateur.

1.2.7 La « Fondation JALMALV Paris Ile-de-France » a été créée le 8 avril 2015 par l'association « JALMALV Paris Ile-de-France » (Jusqu'À La Mort Accompanyer La Vie).

Elle a pour objet de venir en aide aux personnes qui sont touchées par la souffrance, la maladie et le deuil.

Cette fondation de flux tire ses ressources de dons qui lui sont spécifiquement affectés.

1.2.8 La « Fondation Abuela » a été créée le 12 mai 2017 à l'initiative d'un fondateur particulier.

Son objet est de financer des actions qui permettent et favorisent la réciprocité des liens entre les personnes âgées isolées et leur environnement.

Cette fondation à dotation consommable tire ses ressources de dons qui lui sont spécifiquement affectés et de versements de son fondateur.

1.2.9 La « Fondation Emile Lamy » a été créée le 14 juin 2017 par l'association « les Petits Frères des Pauvres » grâce à un legs dédié.

Cette fondation testamentaire dispose d'une dotation pérenne de 15 880 351 € dont les revenus servent à aider les personnes âgées isolées accompagnées par l'association les Petits Frères des Pauvres en région parisienne.

- 1.2.10 La « Fondation LiLa Lanier » a été créée le 12 juillet 2017 à l'initiative d'un fondateur particulier.
Elle a pour objet d'apporter du soutien aux publics vieillissants en difficulté du fait d'un handicap ou d'une situation de précarité.
Cette fondation de flux tire ses ressources de dons qui lui sont spécifiquement affectés et de versements de son fondateur.
- 1.2.11 La « Fondation La Maison de Gardanne » a été créée le 9 mai 2018 par l'association « La Maison ».
Elle a pour mission de soutenir les personnes en fin de vie ainsi que leurs proches et de promouvoir la connaissance et la pratique des soins palliatifs auprès d'un large public, en particulier en finançant des actions et des études en faveur de ces personnes.
Cette fondation de flux tire ses ressources de dons qui lui sont spécifiquement affectés.
- 1.2.12 La « Fondation Cayrou de Sigals » a été créée le 4 décembre 2020 à l'initiative d'un fondateur particulier.
Elle a pour mission de soutenir de manière directe ou indirecte toute action en faveur des personnes âgées isolées ou des personnes en précarité, dans les régions de Langogne (Lozère), Marseille et Paris principalement (voire à l'étranger). Elle privilégie les axes suivants : projets culturels, sensibilisation aux technologies modernes (informatique, ...), etc.
Cette fondation de flux tire ses ressources de dons qui lui sont spécifiquement affectés et de versements de son fondateur.
- 1.2.13 La « Fondation Christian Vayssié – Les Clés de Sol » a été créée le 24 juin 2021 à l'initiative d'un fondateur particulier.
Elle a pour mission de soutenir toute action en faveur de la lutte contre la solitude des personnes âgées ou des personnes gravement malades menée à Toulouse ou dans ses environs.
Cette fondation de flux tire ses ressources de dons qui lui sont spécifiquement affectés et de versements de son fondateur.

1.3 Faits caractéristiques de l'exercice

Les événements significatifs de l'exercice 2021 sont les suivants :

- Malgré l'extinction de la fondation abritée Louise Roulin fin 2020, la Fondation des Petits Frères des Pauvres accueille toujours 12 fondations sous égide suite à la création en 2021 de la Fondation Christian Vayssié – Les Clés de Sol.
- Des travaux importants ont été réalisés dans des ensembles immobiliers à vocation sociale.

1.4 Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture à signaler.

Note 2 - Règles et méthodes comptables

2.1 Modalités d'établissement des comptes annuels

- . Les comptes couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 sont établis par référence aux règlements :
 - ANC n° 2014-03 ayant valeur de plan comptable général, modifié par le règlement ANC n° 2015-06 du 23/11/2015 ;
 - ANC N° 2018-06 du 5/12/18 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC N° 2020-08 du 4/12/20
- . Les comptes annuels sont constitués d'une situation patrimoniale (bilan), d'un compte de résultat et d'une annexe, incluant un Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et un Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER).
- . Les conventions générales comptables ont été appliquées en respectant les principes généraux suivants :
 - continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes,
 - indépendance des exercices.
- . La Fondation n'est pas assujettie aux obligations de publication de certains documents, notamment prévisionnels, établies par la loi du 1er mars 1984 et codifié à l'article L 612-2 du code du commerce, relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises.

2.2 Immobilisations incorporelles

- . Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition s'il est d'au moins 3 000 € (sinon, charge de l'exercice).
- . Elles sont amorties suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :
 - o logiciels : 5 ans ;
 - o droits réservataires sur des lits ou logements acquis par la Fondation Bersabée à destination des personnes accompagnées par les Petits Frères des Pauvres : 30 ans ou 40 ans (selon durée précisée dans la convention).

2.3 Immobilisations corporelles

- . Conformément aux règlements CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs et CRC n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition :
 - o prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
 - o plus les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Seules les entrées avec un coût d'acquisition d'au moins 3 000 € sont immobilisées. Sinon, elles sont constatées en charges de l'exercice.

. Actifs immobiliers

La politique d'amortissement des actifs immobiliers a été définie en prenant en compte d'une part la valeur résiduelle des immeubles détenus par la Fondation et, d'autre part, la durée d'utilité de ces actifs. Sur la base de ces éléments, les principes et durées d'amortissement suivants ont été arrêtés :

- terrains :
 - ✓ valeur des terrains : non amortissable
 - ✓ reboisement des forêts : 10 ans
- constructions : elles se décomposent comme suit :
 - ✓ frais sur acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition de biens immobiliers) : 5 ans ;
 - ✓ structure des logements individuels : non amortissable (aucune perte de valeur n'étant estimée devoir être à constater globalement, compte tenu de l'objectif de détention à long terme) ;
 - ✓ structure des résidences sociales :
 - partie correspondant au terrain ou l'emprise foncière : non amortissable,
 - partie correspondant aux « murs » acquis complétés des travaux de démolition éventuels et des travaux de gros-œuvre ultérieurs (à défaut d'estimation spécifique et précise, estimée à 50% de l'ensemble de la structure) : 50 ans ;
 - ✓ ascenseur : 20 ans
 - ✓ chauffage collectif : 10 ans
 - ✓ toiture / étanchéité : 20 ans
 - ✓ ravalement / menuiseries extérieures : 20 ans
 - ✓ autres travaux dans les parties communes : 10 ou 20 ans
 - ✓ rénovation individuelle (réfection intérieure de logements individuels ou locaux) : 10 ans

Ces amortissements suivent le mode linéaire.

. Installations techniques, matériel et outillage industriels

Ces immobilisations sont amorties de manière linéaire en fonction des durées de vie estimées des biens, à savoir :

- ✓ agencements et mobilier de bureau : 10 ans
- ✓ agencements du parc du domaine entretenu par la Fondation Othenin-Girard : 5 ou 10 ans.

. Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Cette rubrique comprend les biens meubles et immeubles reçus par legs ou donations acceptés par la Fondation, en attente d'être cédés.

Leur montant brut inscrit au bilan correspondant à la valorisation figurant dans l'acte notarié (déclaration de succession ou acte de donation).

. Provisions

Les amortissements peuvent être complétés d'une provision pour dépréciation si la valeur probable de réalisation d'un bien se révélait être inférieure à sa valeur nette comptable, ou si la valeur vénale globale du parc immobilier devenait inférieure à sa valeur nette comptable.

2.4 Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les immobilisations financières et valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition à laquelle on ajoute les éventuels intérêts courus à la date de clôture. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation s'il advient que leur valeur probable de négociation à la date d'arrêt des comptes devient inférieure à leur prix d'acquisition (quel que soit l'horizon d'intention de détention de ces titres).

Les produits nets sur cessions sont constatés en produits ou charges financiers au compte de résultat, suivant la méthode FIFO (First in first out).

. Participations et créances rattachées

Cette rubrique se constitue des investissements à long terme dans des titres d'autres entités.

. Autres titres immobilisés

Ils se constituent de placements à moyen et long terme des fonds propres de la Fondation abritante et de la Fondation abritée Emile Lamy.

2.5 Fonds propres

La Fondation des Petits Frères des Pauvres a été créée en 1977 avec le statut de fondation de patrimoine et à ce titre a bénéficié de dotations initiales et complémentaires dont les revenus lui permettent de réaliser ses missions sociales. De nouveaux statuts approuvés par l'arrêt du 13 octobre 2003 ont ensuite autorisé la Fondation à recevoir :

- des fonds en vue de l'octroi d'aides au-delà des seules aides au logement initiales,
- des affectations irrévocables de biens, droits ou ressources en vue de la réalisation d'œuvres d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, sans que soient créées à cet effet des personnes morales nouvelles. Ces affectations peuvent être dénommées « fondation » ou « fondation sous égide ». Depuis l'année 2004, la Fondation des Petits Frères des Pauvres présente donc distinctement les dotations de la Fondation abritante des Petits Frères des Pauvres et les dotations des Fondations sous égide.

Selon l'article 511-2 du règlement CNC 2018-06, les fonds propres de la fondation abritante et les fonds propres de la totalité des fondations abritées sont présentés séparément. Ils se composent de :

- . Fonds propres sans droit de reprise représentatifs d'actifs aliénables comprenant
 - les fonds propres statutaires constitués par les dotations pérennes initiales,

- les fonds propres complémentaires constitués par la dotation pérenne complémentaire de la Fondation abritante et par des apports sans droit de reprise d'actifs immobiliers à la Fondation abritée Bersabée (valeur d'entrée des immobilisations reçues à titre gratuit conservées en nature depuis 2003).

. Réserves :

- de la Fondation abritante :
 - ✓ les réserves pour le projet de l'entité permettent le financement des futures actions de la Fondation,
 - ✓ les autres réserves de 10,2 millions d'euros ne sont pas disponibles ; elles sont utilisées au financement des parts de la SCI Cité Armand Marquiset (Cf. note 3.2.1).
- des fondations abritées se limitent à des réserves déjà utilisées au financement d'actifs immobiliers de la Fondation Bersabée.

. Reports à nouveau : soldes nets cumulés des excédents ou déficits des comptes de résultat des exercices antérieurs.

. Fonds propres consommables apportés par un fondateur à sa fondation abritée à dotation consommable.

. Subventions d'investissement conditionnées à la réalisation d'une immobilisation (travaux de rénovation par exemple). Elles sont inscrites au passif du bilan, puis progressivement reprises en compte de résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles financent.

2.6 Fonds reportés

Cette rubrique correspond au montant total des legs et donations acceptés par la Fondation en attente de réalisation.

2.7 Fonds dédiés

Dans le cadre de ses appels à la générosité du public, la Fondation abritante ou ses fondations abritées peuvent être amenées à solliciter leurs donateurs pour la réalisation de projets définis préalablement à l'appel de fonds. Un fonds dédié peut également répondre à la demande spécifique d'un donateur ou d'un testateur. Dans ces cas précis, la fondation opère un suivi de l'emploi annuel de ces ressources dans le but de pouvoir rendre compte du respect des engagements pris à l'égard des donateurs.

A la clôture des comptes de chaque exercice, les ressources non encore employées font l'objet d'une inscription spécifique au passif du bilan en compte de « fonds dédiés sur ressources affectées » avec pour contrepartie une inscription en charges de « Reports en fonds dédiés ». Lors de leur utilisation, le compte de produit « Utilisation des fonds dédiés » est comptabilisé pour solder les fonds dédiés. Les fonds dédiés sur ressources affectées s'élèvent à 818 442 € au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, la partie des ressources affectées par les donateurs ou testateurs à une fondation abritée suit les mêmes règles de présentation et de gestion en fonds dédiés que ceux collectés dans le cadre d'opérations spécifiques de collecte de fonds auprès du public. Cette disposition a un impact important dans les comptes de la Fondation puisque ces fonds dédiés aux fondations abritées représentent 19 583 756 € au 31 décembre 2021.

2.8 Dons manuels

Les dons constatés sur l'exercice sont ceux effectivement encaissés sur la période.

2.9 Impôts

En tant que fondation reconnue d'utilité publique, la Fondation des Petits Frères des Pauvres n'est pas assujettie à l'impôt sur les sociétés, ni à impôt spécifique sur ses revenus ou plus-values de cessions foncières ou financières. Sauf exception, la Fondation est en revanche redevable des taxes foncières sur ses actifs immobiliers.

Note 3 – Actif du bilan

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

La ligne « Constructions » figurant à l'actif du bilan correspond à des biens immobiliers qui se répartissent en trois catégories :

✓ Le Fonds social de Logement (F.S.L.) correspondant à l'objet même de la Fondation abritée Bersabée : loger des personnes âgées ou en situation de précarité de plus de 50 ans à des conditions financières compatibles avec leurs ressources (Cf. note 1.2.1).

Au 31 décembre 2021, le F.S.L. comportait 643 logements répartis de la façon suivante :

- 470 logements indépendants (dont 43 inclus dans trois immeubles d'habitat social mixte),
- 173 logements regroupés dans diverses résidences sociales (dont 10 inclus dans l'immeuble d'habitat social mixte de Marseille).

✓ L'Immobilier à Usage Social (I.U.S.) comprend 8 locaux ou immeubles abritant les activités sociales d'associations ou de fondations ainsi que le domaine de Mont Evray.

✓ L'immobilier de rapport destiné à produire des revenus nécessaires à l'activité de la Fondation ; au 31 décembre 2021, il se compose de :

- 3 immeubles comprenant 40 logements, 9 locaux commerciaux et 3 autres locaux ;
- 24 logements, 2 locaux commerciaux et un plateau de bureaux en copropriété ;
- deux niveaux de sous-sol comportant une trentaine de parkings dans l'immeuble de la Résidence Gautier-Wendelen à Paris 19^e ;
- une maison et des terres en Seine-Maritime (30 hectares d'herbages ou labours et 122 hectares de bois et forêts) reçues en donation en 2002 ;
- 52 boxes reçus en donation en 2017.

3.2 Immobilisations financières

3.2.1 Participations et créances rattachées

D'un montant brut de 12 448 641 € au 31/12/2021, elles sont constituées principalement de :

- ✓ participations dans la SCI Cité Armand Marquiset : 10 200 000 € (prime d'émission incluse). Il s'agit d'une société civile immobilière au capital de dix millions d'euros créée mi 2016 entre la Fondation (51 %) et l'Association Petits Frères des Pauvres (49 %) afin d'acquérir et de réaménager un immeuble 19, Cité Voltaire à Paris. Cet immeuble est devenu en date du 1^{er} avril 2019 le siège national de l'ensemble Petits Frères des Pauvres mais aussi un lieu d'accueil et d'animation national destiné à accueillir des personnes accompagnées, les différents acteurs du réseau ainsi que les partenaires. Le programme de travaux d'aménagement et de mise aux normes a été financé notamment par emprunt bancaire souscrit par la SCI dont la Fondation est caution solidaire avec l'Association à hauteur de 6,5 millions d'euros chacune.
- ✓ créances rattachées à des participations de 2 248 500 € : apports en compte courant à la SCI Cité Armand Marquiset (2 218 500 €) et à l'association du Champ Marie (30 000 €).

3.2.2 Autres titres immobilisés

Variation des valeurs brutes et valorisation au 31 décembre 2021 (en milliers d'euros) :

	Valeurs brutes				Valorisation au 31.12.21
	31.12.20	Entrées 2021	Sorties 2021	31.12.21	
Contrepartie des fonds propres de la Fondation abritante					
- Contrats de capitalisation	1 266,7	12,7		1 279,4	1 279,4
- Obligations / TSR	434,2		-434,2	0,0	0,0
- Fonds de titrisation de prêts	3 306,6	650,0		3 956,6	4 271,4
- Parts de SCPI / foncières		41,7		41,7	41,7
- Actions / ETF / OPCVM	6 869,9	1 048,4		7 918,3	11 940,8
- Comptes sur livret	20 691,0		-274,4	20 416,6	20 416,6
Sous-total	32 568,4	1 752,8	-708,6	33 612,6	37 949,9
Contrepartie des fonds propres de la Fondation abritée Emile Lamy					
- Actions	2 988,9	2 291,8	-749,8	4 530,9	3 776,8
- Fonds de titrisation de prêts	3 274,8	150,0	-439,0	2 985,8	2 900,2
- Parts de SCPI / foncières	1 999,9			1 999,9	1 848,8
Sous-total	8 263,6	2 441,8	-1 188,8	9 516,6	8 525,8
Total	40 832,0	4 194,6	-1 897,4	43 129,2	46 475,7

3.3 Tableaux de variation de l'actif immobilisé

VALEURS BRUTES	31.12.2020	Reclassements internes	Entrées	Sorties	31.12.2021
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
- Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires					
Logiciels	168 245	-	10 901	-	179 146
Droits réservataires sur lits	626 000	-	-	-	626 000
- Immobilisations incorporelles en cours	-	-	26 680	-	26 680
Sous-total	794 245	-	37 581	-	831 826
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
- Terrains					
Fonds Social de Logement résidences sociales	1 181 696	-	-	-	1 181 696
Habitat Social Mixte	593 460	-	-	-	593 460
Immobilier de rapport	347 585	-	-	-	347 585
- Constructions					
Fonds Social de Logement diffus	43 596 348	116 532	548 457	368 062	43 893 275
Fonds Social de Logement résidences sociales	22 484 643	- 2 771	1 367 470	51 086	23 798 256
Habitat Social Mixte	12 428 699	120 098	26 705	676 819	11 898 683
Immobilier à Usage Social	6 477 556	-	11 416	90 783	6 398 189
Immobilier de rapport	17 317 261	49 419	120 202	43 209	17 443 673
- Installations, matériel et outillage industriels	119 580	-	-	-	119 580
- Immobilisations corporelles en cours					
Fonds Social de Logement diffus	174 459	- 80 691	223 128	5 772	311 124
Fonds Social de Logement résidences sociales	173 371	- 33 070	957 933	-	1 098 234
Habitat Social Mixte	585 775	- 120 098	83 075	6 636	542 116
Immobilier à Usage Social	1 368 479	-	140 862	1 368 479	140 862
Immobilier de rapport	55 509	- 49 419	132 490	-	138 580
Sous-total	106 904 421	-	3 611 737	2 610 846	107 905 312
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES	1 017 864	-	983 594	749 391	1 252 067
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					-
- Participations et créances rattachées	12 448 793	-	-	152	12 448 641
- Autres titres immobilisés	40 831 956	-	4 194 648	1 897 365	43 129 239
- Autres	60 726	-	6 641	156	67 211
Sous-total	53 341 475	-	4 201 289	1 897 673	55 645 091
Total	162 058 005	-	8 834 201	5 257 910	165 634 296

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	31.12.2020	Reclassements internes	Entrées	Sorties	31.12.2021
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
- Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires					
Logiciels	157 919	-	5 137	-	163 056
Droits réservataires sur lits	192 788	-	25 033	-	217 821
- Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Sous-total	350 707	-	30 170	-	380 877
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
- Terrains					
Fonds Social de Logement résidences sociales	24 664	-	-	-	24 664
Habitat Social Mixte	-	-	-	-	-
Immobilier de rapport	21 469	-	2 698	-	24 167
- Constructions					
Fonds Social de Logement diffus	8 406 776	- 23 003	529 360	197 300	8 715 833
Fonds Social de Logement résidences sociales	7 464 245	364 718	586 769	42 046	8 373 686
Habitat Social Mixte	1 319 690	-	470 185	239 893	1 549 982
Immobilier à Usage Social	1 367 598	- 341 715	138 519	68 697	1 095 705
Immobilier de rapport	4 155 024	-	257 273	22 530	4 389 767
- Installations, matériel et outillage industriels	104 886	-	2 580	-	107 466
- Immobilisations corporelles en cours					
Fonds Social de Logement diffus	-	-	-	-	-
Fonds Social de Logement résidences sociales	-	-	-	-	-
Habitat Social Mixte	-	-	-	-	-
Immobilier à Usage Social	-	-	-	-	-
Immobilier de rapport	-	-	-	-	-
Sous-total	22 864 352	-	1 987 384	570 466	24 281 270
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
- Participations et créances rattachées	-	-	-	-	-
- Autres titres immobilisés	1 097 101	-	58 259	122 860	1 032 500
- Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
Sous-total	1 097 101	-	58 259	122 860	1 032 500
Total	24 312 160	-	2 075 813	693 326	25 694 647

VALEURS NETTES	31.12.2020	Reclassements internes	Entrées *	Sorties	31.12.2021
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
- Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires					
Logiciels	10 326	-	5 764	-	16 090
Droits réservataires sur lits	433 212	-	25 033	-	408 179
- Immobilisations incorporelles en cours	-	-	26 680	-	26 680
Sous-total	443 538	-	7 411	-	450 949
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
- Terrains					
Fonds Social de Logement résidences sociales	1 157 032	-	-	-	1 157 032
Habitat Social Mixte	593 460	-	-	-	593 460
Immobilier de rapport	326 116	-	2 698	-	323 418
- Constructions					
Fonds Social de Logement diffus	35 189 572	139 535	19 097	170 762	35 177 442
Fonds Social de Logement résidences sociales	15 020 398	- 367 489	780 701	9 040	15 424 570
Habitat Social Mixte	11 109 009	120 098	- 443 480	436 926	10 348 701
Immobilier à Usage Social	5 109 958	341 715	- 127 103	22 086	5 302 484
Immobilier de rapport	13 162 237	49 419	- 137 071	20 679	13 053 906
- Installations, matériel et outillage industriels	14 695	-	2 581	-	12 114
- Immobilisations corporelles en cours					
Fonds Social de Logement diffus	174 459	- 80 691	223 128	5 772	311 124
Fonds Social de Logement résidences sociales	173 371	- 33 070	957 933	-	1 098 234
Habitat Social Mixte	585 775	- 120 098	83 075	6 636	542 116
Immobilier à Usage Social	1 368 479	-	140 862	1 368 479	140 862
Immobilier de rapport	55 509	- 49 419	132 490	-	138 580
Sous-total	84 040 070	-	1 624 352	2 040 380	83 624 042
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES	1 017 864	-	983 594	749 391	1 252 067
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
- Participations et créances rattachées	12 448 793	-	-	152	12 448 641
- Autres titres immobilisés	39 734 855	-	4 136 389	1 774 505	42 096 739
- Autres immobilisations financières	60 726	-	6 641	156	67 211
Sous-total	52 244 374	-	4 143 030	1 774 813	54 612 591
Total	137 745 846	-	6 758 387	4 564 584	139 939 649

* Les entrées en valeurs nettes correspondent aux investissements déduits des dotations aux amortissements et provisions de l'exercice.

3.4 Créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée sur les créances douteuses.

Etat des échéances :

	Montant brut	dont	
		≤ 1 an	> 1 an
Créances clients, usagers et comptes rattachés	795 877 €	795 877 €	
Créances reçues par legs ou donations	2 051 352 €	2 051 352 €	
Autres	510 375 €	498 832 €	11 543 €
Total	3 357 604 €	3 346 061 €	11 543 €

Produits à recevoir

Les créances comprennent les produits à recevoir suivants :

	31/12/2021	31/12/2020
Produits locatifs	55 904 €	40 028 €
Organismes sociaux	6 893 €	- €
Produits de donations temporaires d'usufruit	18 926 €	- €
Total	81 723 €	40 028 €

3.5 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Variation des valeurs brutes et valorisation au 31 décembre 2021 (en milliers d'euros) :

	Valeurs brutes				Valorisation au 31.12.21
	31.12.20	Entrées 2021	Sorties 2021	31.12.21	
Valeurs mobilières de placement					
- Contrats de capitalisation	633,1	6,3		639,4	639,4
- Obligations / TSR	300,9			300,9	331,3
- Fonds de titrisation de prêts	150,0			150,0	155,4
- Actions / ETF	266,7	97,3	-98,6	265,4	494,1
- Parts d'une coopérative	0,3		-0,3	0,0	0,0
Sous-total	1 351,0	103,6	-98,9	1 355,7	1 620,2
Disponibilités					
- Comptes sur livret	23 910,9	940,0	-2 374,0	22 476,9	22 476,9
- Comptes courants	1 977,9	1 337,2	-582,6	2 732,5	2 732,5
Sous-total	25 888,8	2 277,2	-2 956,6	25 209,4	25 209,4
Total	27 239,8	2 380,8	-3 055,5	26 565,1	26 829,6

3.6 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges concernant une période postérieure au 31/12/2021 dont les factures reçues datent de 2021 ou des exercices précédents. Elles seront annulées par le débit du compte de charges correspondant à la nature de la dépense sur la période concernée.

	31/12/2021	31/12/2020
Charges immobilières 1er trimestre N+1	155 017 €	124 670 €
Primes d'assurance au titre de l'exercice N+1	83 024 €	1 031 €
Primes d'assurance dommages ouvrage (reprises sur 10 ans)	15 450 €	17 452 €
Soutiens financiers accordés en N pour N+1	15 000 €	- €
Divers	1 843 €	1 661 €
Total	270 334 €	144 814 €

Note 4 - Passif du bilan

4.1 Fonds propres – tableaux de variation

VARIATION DES FONDS PROPRES DE LA FONDATION ABRITANTE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	EXPLICATION DE LA VARIATION (HORS AFFECTATION DU RESULTAT)
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	MONTANT	
Fonds propres sans droit de reprise	24 283 555 €						24 283 555 €	
Réserves	24 122 262 €	5 232 487 €	5 387 024 €				29 354 749 €	
Report à nouveau	1 199 743 €	177 336 €	- €				1 377 080 €	
Excédent ou déficit de l'exercice	5 409 823 €	- 5 409 823 €	- 5 387 024 €	1 104 262 €	1 104 262 €		1 104 262 €	Résultat de l'exercice 2021
Dotations consommables	- €						- €	
Subventions d'investissement	230 €					- 230 €	- €	Reprise au compte de résultat
TOTAL	55 015 613 €	- €	- €	1 104 262 €	1 104 262 €	- 230 €	56 119 646 €	

VARIATION DES FONDS PROPRES DES FONDATIONS ABRITEES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	EXPLICATION DE LA VARIATION (HORS AFFECTATION DU RESULTAT)
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	MONTANT	
Fonds propres sans droit de reprise	65 630 623 €						65 630 623 €	
Réserves	20 282 190 €	- 404 033 €	58 731 €				19 878 157 €	
Report à nouveau	- €	- 617 771 €	- €				- 617 771 €	
Excédent ou déficit de l'exercice	- 1 021 804 €	1 021 804 €	- 58 731 €	93 373 €	- 93 373 €		- 93 373 €	Résultats 2021 de deux fondations abritées
Dotations consommables	276 000 €						276 000 €	
Subventions d'investissement	2 231 952 €			20 325 €		- 197 485 €	2 054 792 €	- Augmentation : 2 nouvelles subventions - Diminution : reprise au compte de résultat
TOTAL	87 398 961 €	- €	- €	- 73 048 €	- 93 373 €	- 197 485 €	87 128 428 €	

Sur ces 87 128 428 € de fonds propres des fondations abritées au 31 décembre 2021, 69 682 460 € concernent la Fondation abritée Bersabée.

4.2 Fonds reportés et dédiés

4.2.1 Fonds reportés

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Fondation abritante	1 937 998 €	819 972 €	- 393 750 €	2 364 220 €
Fondation abritée Bersabée	72 542 €	243 856 €	- 9 704 €	306 694 €
Autre fondation abritée	378 446 €		- 378 446 €	- €
Total	2 388 986 €	1 063 828 €	- 781 900 €	2 670 914 €

L'augmentation représente les legs et donations acceptés en 2021 et non réalisés au 31/12/2021.
La diminution correspond aux réalisations 2021 de legs et donations acceptés au 31/12/2020.

4.2.2 Fonds dédiés

Tableau de suivi des fonds dédiés à des projets spécifiques :

	Fonds dédiés au 31/12/2020	Utilisation en cours d'exercice 2021	Reports de fonds reçus en 2021	Fonds dédiés au 31/12/2021
Don affecté à achat logement social à Lyon	101 513 €			101 513 €
Don affecté au projet du jardin rue des Héros à Marseille	91 446 €	- 31 341 €		60 105 €
Don affecté aux travaux de réaménagement A.M. Blaise	10 000 €			10 000 €
Legs affecté à mission sociale sur Lyon	16 796 €		50 €	16 846 €
Legs affecté aux Petits Frères des Pauvres de Tours	- €		272 411 €	272 411 €
Legs affecté à travaux dans immeuble de log. social Paris	316 743 €		22 213 €	338 956 €
Aides financières affectées à l'investissement - colocation Alzheimer à Beauvais (2015)	23 276 €	- 4 666 €		18 610 €
Fonds dédiés sur dons, donations et legs affectés :	559 774 €	- 36 007 €	294 674 €	818 441 €

Tableau de suivi des fonds dédiés aux fondations abritées :

	Fonds dédiés au 31/12/2020	Utilisation en cours d'exercice 2021	Reports de fonds reçus en 2021	Fonds dédiés au 31/12/2021
Fondation Bersabée	13 245 969 €		291 895 €	13 537 864 €
Fondation Othenin-Girard	220 846 €		5 277 €	226 123 €
Fondation Landrieu	329 679 €	- 173 412 €		156 267 €
Fondation UTB	38 527 €	- 5 003 €		33 524 €
Fondation Louise Roulin	498 €	- 498 €		- €
Fonds Andrée Morillon	4 522 362 €		451 269 €	4 973 631 €
Fondation JALMALV Paris IDF	636 563 €	- 151 064 €		485 499 €
Fondation Emile Lamy	- €			- €
Fondation Abuela	9 803 €	- 6 699 €		3 104 €
Fondation LiLa Lanier	16 919 €	- 13 325 €		3 594 €
Fondation La Maison de Gardanne	74 614 €	- 8 765 €		65 849 €
Fondation Cayrou de Sigals	10 000 €		38 291 €	48 291 €
Fondation Christian Vayssié	- €		50 011 €	50 011 €
Fonds dédiés aux fondations abritées :	19 105 780 €	- 358 766 €	836 743 €	19 583 757 €

4.3 Dettes

4.3.1 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

	Date d'emprunt	Montant emprunté	Capital restant dû au 31/12/20	Capital remboursé en 2021	Capital restant dû au 31/12/21
Caisse des Dépôts	18/02/2013	767 360 €	512 472 €	38 716 €	473 755 €
Intérêts courus sur emprunt :					1 192 €
Total emprunt restant à rembourser					474 947 €
Solde débiteur de banque					0 €
Frais bancaires à payer					2 543 €
					477 490 €

L'emprunt à la Caisse des Dépôts a financé les travaux de réhabilitation de la résidence sociale Labadié. Il est garanti par le Département des Bouches-du-Rhône.

4.3.2 Emprunts et dettes financières diverses

D'un montant total de 572 671 €, ils se composent de :

- dépôts de garantie des locataires : 218 502 €
- legs particulier perçu en 2017 de 500 000 € à verser sous forme d'une rente viagère capitalisée : 354 169 €

4.3.3 Dettes des legs ou donations

D'un solde de 632 506 € au 31/12/2021, ces dettes correspondent à 8 legs acceptés et comprennent notamment des legs particuliers à verser.

4.3.4 Etat des échéances des dettes

	Montant brut	dont		
		≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	477 490 €	42 567 €	155 330 €	279 593 €
Emprunts et dettes financières diverses	572 671 €	25 965 €	322 362 €	224 344 €
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	859 569 €	859 569 €		
Dettes des legs ou donations	632 506 €	632 506 €		
Dettes fiscales et sociales	233 202 €	233 202 €		
Autres dettes	889 278 €	889 278 €		
Produits constatés d'avance	10 827 €	9 912 €	915 €	
Total	3 675 542 €	2 692 998 €	478 607 €	503 937 €

4.3.5 Charges à payer

Les dettes comprennent les charges à payer suivantes :

	31/12/2021	31/12/2020
Fournisseurs	129 798 €	120 633 €
Salariés	77 218 €	89 437 €
Organismes sociaux	55 754 €	63 161 €
Etat	- €	714 €
Divers	12 817 €	339 067 €
Total	275 587 €	613 012 €

Note 5 - Compte de résultat

5.1 Ventes de prestations de service

Cette rubrique est essentiellement constituée des revenus locatifs du patrimoine immobilier de la Fondation.

5.2 Legs, donations et assurances-vie

	2021	2020
Produits		
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 083 948 €	719 222 €
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	1 612 307 €	3 378 657 €
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	849 224 €	983 766 €
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	- €	- €
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	742 046 €	2 196 607 €
Total des produits	4 287 525 €	7 278 252 €
Charges		
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	- 749 391 €	- 872 169 €
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	- €	- €
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	- 1 082 327 €	- 379 450 €
Total des charges	- 1 831 718 €	- 1 251 619 €
Solde de la rubrique	2 455 807 €	6 026 633 €

5.3 Autres achats et charges externes

Cette rubrique totalisant 2 874 177 € comprend principalement les charges suivantes :

- Travaux, entretien et autres charges de gestion des immeubles : 1 578 170 €
- Prestations extérieures de recherche de fonds : 552 023 €
- Honoraires et autres prestations extérieures : 327 139 €

5.4 Honoraires du commissaire aux comptes

Les comptes annuels sont certifiés par le cabinet Deloitte & Associés - 6, place de la Pyramide 92908 Paris La Défense, représenté par M. Djamel ZAHRI.

Leurs honoraires pour la certification des comptes figurent au compte de résultat 2021 pour un montant de 31 409 € TTC (décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008 qui transpose la directive 2006/43/CE).

5.5 Aides financières

	2021	2020	Variation	
<u>Soutiens financiers par l'abritante sur dons non affectés</u>				
aux Petits Frères des Pauvres	968 958 €	766 738 €	202 220 €	+26%
sur appel à projets	232 658 €	201 597 €	31 061 €	+15%
à d'autres organismes - Fonds d'urgence COVID-19	0 €	379 405 €	-379 405 €	-100%
à d'autres organismes	721 239 €	641 113 €	80 126 €	+12%
<u>Soutiens financiers par l'abritante sur dons affectés</u>				
aux Petits Frères des Pauvres	121 590 €	77 000 €	44 590 €	+58%
à d'autres organismes - Fonds d'urgence COVID-19	0 €	302 269 €	-302 269 €	-100%
à d'autres organismes	62 825 €	0 €	62 825 €	
<u>Quotes-parts de générosité reversée</u>				
au fonds de dotation Transmission et Fraternité	268 720 €	0 €	268 720 €	
Sous-total soutiens par la fondation abritante :	2 375 990 €	2 368 122 €	7 868 €	+0%
<u>Soutiens financiers par les fondations abritées :</u>				
Landrieu	333 000 €	280 200 €	52 800 €	+19%
Utb	0 €	400 €	-400 €	-100%
Roulin	0 €	140 700 €	-140 700 €	-100%
Jalmalv	154 807 €	80 171 €	74 636 €	+93%
Lamy	179 300 €	134 300 €	45 000 €	+34%
Abuela	28 000 €	23 370 €	4 630 €	+20%
LiLa Lanier	85 760 €	25 000 €	60 760 €	+243%
La Maison de Gardanne	32 500 €	20 000 €	12 500 €	+63%
Cayrou de Sigals	2 000 €	0 €	2 000 €	
Sous-total soutiens par les fondations abritées :	815 367 €	704 141 €	111 226 €	+16%
TOTAUX	3 191 357 €	3 072 263 €	-212 451 €	-7%

Le fonds de dotation Transmission et Fraternité est un fonds créé par les Petits Frères des Pauvres (PFP) ayant pour mission de recevoir de l'argent provenant des libéralités que les Petits Frères des Pauvres et la Fondation des Petits Frères des Pauvres ne peuvent recevoir pour des raisons déontologiques, et de distribuer ces fonds à des organismes ne faisant pas partie de l'ensemble des PFP et menant des actions au profit de publics proches.

En 2021, les quotes-parts de générosité reversée à ce fonds correspondent à deux legs reçus de testateurs ayant été accompagnés par les PFP.

5.6 Impôts, taxes et versements assimilés

	2021	2020
Taxes sur les salaires et sur la formation professionnelle	78 855 €	65 121 €
Taxes sur les biens immobiliers	481 011 €	444 461 €
Total	559 866 €	509 582 €

5.7 Salaires et traitements – Charges sociales

L'effectif de la Fondation est de 20 salariés au 31 décembre 2021 contre 18 au 31 décembre 2020.

Quant au nombre d'ETP (équivalents temps plein), il est de 17,9 sur l'année 2021 contre 16,8 sur 2020.

5.8 Rémunération des dirigeants

Les dirigeants à savoir le président du conseil d'administration, le vice-président, le secrétaire général, le trésorier et le trésorier adjoint, exercent bénévolement leur mandat. Ils ne perçoivent donc pas de rémunération. Il en est de même pour les autres membres du conseil d'administration.

5.9 Résultat financier

Les produits financiers d'un montant de 566 379 € comprennent :

- 100 161 € d'intérêts sur trois fonds de titrisation de prêts,
- 91 240 € d'intérêts sur une SCPI,
- 63 228 € de dividendes sur des actions,
- 45 805 € d'intérêts produits par les comptes sur livret,
- 18 998 € sur deux contrats de capitalisation,
- 12 753 € d'intérêts sur des TSR,
- 33 724 € de produits financiers sur des titres dont la Fondation est bénéficiaire temporairement de l'usufruit (donations temporaires d'usufruit),
- 123 295 € de reprises de provisions sur dépréciation (dont 35 539 € sur des actions et 87 321 € sur un fonds de titrisation de prêts,
- 77 175 € de plus-values sur cessions de titres.

Les charges financières de 67 761 € sont principalement constituées de dotations aux provisions sur dépréciation de fonds de titrisation de prêts (55 657 €).

5.10 Résultat exceptionnel

Les produits exceptionnels de 1 943 717 € sont essentiellement constitués :

- du prix de cession de deux biens immobiliers : 1 694 500 €,
- de quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat : 197 715 €,
- et de la refacturation de travaux immobilisés à l'association Champ Marie (association d'intermédiation locative) suite au départ de sous-locataires : 36 608 €.

Les charges exceptionnelles d'un montant total de 2 040 031 € se composent essentiellement :

- de la valeur nette des biens immobiliers cédés : 1 536 683 €
- de dotations exceptionnelles aux amortissements sur des travaux mis au rebut dans des logements et locaux (491 298 €).

5.11 Provisions

	31/12/2020	Dotations 2021	Reprises 2021	31/12/2021
Provisions déduites de l'actif				
Sur autres immobilisations financières	1 097 101 €	58 259 €	122 860 €	1 032 500 €
Sur créances clients	120 063 €	20 734 €	4 877 €	135 920 €
Sur valeurs mobilières de placement	435 €		435 €	- €
Sous-total	1 217 599 €	78 993 €	128 172 €	1 168 420 €
Provisions passives				
Pour risques	- €			- €
Pour charges	- €			- €
Sous-total	- €	- €	- €	- €
Total	1 217 599 €	78 993 €	128 172 €	1 168 420 €

5.12 Contributions volontaires en nature

5.12.1. Dons en nature

La Fondation abritée Bersabée a bénéficié du don de meubles de cuisine par une entreprise dans un de ses appartements à vocation sociale à Lille, valorisé à 1 571 €.

5.12.2. Prestations en nature

En 2021, la Fondation a bénéficié :

- d'une location de salle d'une valeur de 2 000 €, à titre gracieux pour un évènement,
- de mécénat de compétences pour un montant total de 55 992 € (1 264 heures). Cinq entreprises ont temporairement mis un ou plusieurs collaborateurs à disposition gratuite de la Fondation pour diverses missions.

5.12.3. Bénévolat

La capacité de la Fondation à réaliser ses missions repose non seulement sur les moyens financiers qui lui ont été alloués et sur son équipe salariée, mais aussi sur la contribution en nature apportée par ses bénévoles et leur implication dans des fonctions variées : gestion des travaux du parc immobilier, relations avec les copropriétés, gestion locative et relations avec les personnes hébergées, assistance administrative, recherche de fonds, conseil juridique, suivi des fondations abritées, rencontre avec les porteurs de projets, vie statutaire, participation au Comité des placements, ...

En 2021, 76 bénévoles ont donné 8 390 heures de leur temps à la Fondation. Ces heures sont valorisées à 28,97 € de l'heure, soit un total de 243 058 €. En 2020, 68 bénévoles avaient donné 9 293 heures de leur temps à la Fondation.

La méthode de valorisation retenue est basée sur le dernier salaire moyen donné par l'INSEE (2019) et un taux de charges patronales de 40 %.

Note 6 - Engagements reçus et donnés

6.1 Engagements reçus

6.1.1 Donations temporaires d'usufruit en faveur de la Fondation des Petits Frères des Pauvres

Date acte	Date début	Date fin	Objet	Affectation	Revenus nets 2021
08/12/2015	08/12/2015	07/12/2022	Dividendes sur actions	Fondation abritante	13 760 €
22/11/2018	01/12/2018	31/01/2022	Revenus locatifs sur un appartement	Fondation abritante	26 810 €
28/12/2018	28/12/2018	30/06/2024	Revenus locatifs sur 2 appartements	Fondation abritante	20 401 €
06/12/2017	06/12/2017	05/12/2027	Dividendes sur actions	Fondation Bersabée	19 964 €
14/06/2019	01/07/2019	31/01/2024	Revenus locatifs sur un appartement	Fondation Bersabée	9 546 €
28/10/2014	28/10/2014	31/01/2024	Dividendes sur actions	Autre Fondation abritée	142 417 €
Total					232 898 €

6.1.2 Subvention d'investissement

En date du 30 décembre 2021, la Fondation s'est vu notifier par Nantes Métropole, de l'octroi d'une subvention d'investissement de 468 000 € à recevoir sur l'opération de construction d'une pension de famille de 24 logements à Vertou.

6.2 Engagements donnés

6.2.1 Aides financières

Conformément à quatre conventions de soutien financier signées avant le 31/12/2021 par la Fondation des Petits Frères des Pauvres, 102 000 € seront à verser sur 2022 et 2023 sur demandes des organismes soutenus.

6.2.2 Indemnités de départ à la retraite du personnel

Conformément à la recommandation du CNC n° 2003-R-01, les indemnités retraites acquises par les salariés présents à la date de clôture sont estimées à 35 238 €.

Cet engagement n'est pas constaté sous forme de provisions.

Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- Calculée sur la base de la moyenne des 12 derniers mois de salaire brut
- Taux de revalorisation salarial : 3%
- Duration de 12 ans : 0,9 %
- Taux de charges patronales : 64,43 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans

- Droits acquis à la retraite : 1/8^{ème} de mois de salaire par année d'ancienneté (plafonnée à 6 mois de salaire), selon l'accord du 22 septembre 2011 concernant les salariés de l'UES des Petits Frères des Pauvres
- Coefficients de mortalité : suivant les tables de mortalités 2017-2019 fournies par l'INSEE
- Coefficients de stabilité du personnel progressifs selon l'âge.

6.2.3 Entretien et fleurissement de sépultures

La Fondation est engagée au 31 décembre 2021 à assurer l'entretien et le fleurissement de sépultures de plusieurs de ses donateurs ou testateurs, avec limitation de durée et pour un coût annuel estimé à 2 000 €.

6.2.4 Caution

La Fondation s'est portée à hauteur de 6,5 millions d'euros de la SCI Cité Armand Marquiset pour son emprunt bancaire.

6.2.5 Legs acceptés post-clôture

Début 2022, la Fondation a accepté 3 legs pour un montant total de 1 703 120 €.

Note 7 – Informations spécifiques relatives aux entités faisant appel public à la générosité

7.1 Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) (en euros)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2021		2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-	-	-
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	3 854 374	3 854 374	3 700 014	3 700 013
- Legs, donations et assurances-vie	2 598 224	2 598 224	6 026 633	6 026 633
- Mécénat	-	-	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	5 473 152	5 473 152	615 739	615 739
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-		-	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	-		-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-		-	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-		4 765 083	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	201 715		221 846	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	128 172	128 172	5 690	-
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	394 772	394 772	453 263	281 956
TOTAL	12 650 409	12 448 694	15 788 268	10 624 341
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	5 059 707	4 858 220	4 467 954	1 160 665
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	3 163 357	3 163 357	3 008 363	2 806 863
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	24 210	24 210	17 483	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	28 000	28 000	63 900	400
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	-	-	-	-
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	941 946	941 946	920 870	920 869
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-	-	-
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 211 892	1 211 664	1 018 183	19 503
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	78 993	78 993	963 879	-
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	-		-	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 131 415	1 131 415	939 617	270 285
TOTAL	11 639 520	11 437 805	11 400 249	5 178 586
EXCEDENT OU DEFICIT	1 010 889	1 010 889	4 388 019	5 445 755

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2021		2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	243 058	243 058	263 549	263 549
Prestations en nature	57 992	57 992	5 832	5 832
Dons en nature	1 571	1 571	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-		-	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature	-		-	
Dons en nature	-		-	
TOTAL	302 621	302 621	269 381	269 381
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	151 752	151 752	164 563	164 563
Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	4 838	4 838	3 999	3 999
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	146 031	146 031	100 819	100 819
TOTAL	302 621	302 621	269 381	269 381

7.2 Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) (en euros)

EMPLOIS PAR DESTINATION	2021	2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	2021	2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		-
- Actions réalisées par l'organisme	4 858 220	1 160 665	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	3 163 357	2 806 863	- Dons manuels	3 854 374	3 700 013
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	2 598 224	6 026 633
- Actions réalisées par l'organisme	24 210	-	- Mécénats	-	-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	28 000	400	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	5 473 152	615 739
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	941 946	920 869			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-			
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 211 664	19 503			
TOTAL DES EMPLOIS	10 227 397	4 908 300	TOTAL DES RESSOURCES	11 925 750	10 342 385
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	78 993	-	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	128 172	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 131 415	270 285	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	394 772	281 956
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 010 889	5 445 755	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL	12 448 694	10 624 340	TOTAL	12 448 694	10 624 341

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	19 154 752	12 792 833
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	1 010 889	5 445 755
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-	- 58 731
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	20 165 641	18 179 857

Nota : les ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice 2021 de 19 154 752 € sont supérieures de 974 895 € à celles en fin d'exercice 2020. En effet, elles sont corrigées d'une réserve affectée.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2021	2020		2021	2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France	151 752	164 563	Bénévolat	243 058	263 549
1.2 Réalisées à l'étranger		-	Prestations en nature	57 992	5 832
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	4 838	3 999	Dons en nature	1 571	-
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	146 031	100 819			
TOTAL	302 621	269 381	TOTAL	302 621	269 381

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2021	2020
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	19 665 555	6 181 636
(-) Utilisation	- 394 772	- 281 956
(+) Report	1 131 415	270 285
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	20 402 198	6 169 965

Nota : les fonds dédiés en début d'exercice 2021 de 19 665 554 € sont supérieurs de 13 495 589 € à ceux en fin d'exercice 2020. En effet, la notion de produits liés à la générosité du public a été revue en 2021 et englobe désormais toutes les recettes hormis celles provenant de l'Etat (Cf. note 7.4.1). L'écart de 13 495 590 € correspond donc à la correction des fonds dédiés à certaines fondations abritées.

Le solde au 31/12/2021 de 20 402 198 € correspond à la totalité des fonds dédiés présentés au bilan de la Fondation des Petits Frères des Pauvres. Cf. détail en note 4.2.2.

7.3 Modalités d'établissement du CROD et du CER

Les entités faisant appel à la générosité sont tenues de présenter un Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et un Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER).

Le CROD constitue une version analytique du compte de résultat par nature.

Il vise à apporter une information comptable sur le modèle socio-économique de chaque entité et à mettre en évidence, dans l'activité globale de celle-ci, ce qui relève de la générosité du public.

Contrairement au CROD qui se compose de l'ensemble des produits et des charges de l'exercice, le CER ne présente que les ressources et les emplois issus de la générosité du public.

Le premier tableau du CER reprend les chiffres de la colonne « Dont générosité du public » du CROD.

Ces documents viennent compléter les états financiers (bilan et compte de résultat par nature) dans le but de favoriser une communication plus précise sur ce que représente la générosité du public dans l'activité de chaque organisation qui a recours à ce type de financement.

Le CROD et le CER de la Fondation des Petits Frères des Pauvres ont été établis selon le règlement ANC N° 2018-06 du 5/12/18 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC N° 2020-08 du 4/12/20.

7.4 Produits par origine

Le total 2021 des produits par origine du CROD (12 650 409 €) est exceptionnellement différent du total des produits du compte de résultat (14 187 092 €). La différence de 1 536 683 € correspond à la valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés qui vient en déduction directement du produit de cession. Ainsi, les produits du CROD n'intègrent que la plus-value réalisée.

7.4.1 Produits liés à la générosité du public

En 2020, au niveau des produits immobiliers ou financiers, n'avaient été considérés comme liés à la générosité du public que ceux issus des biens reçus directement par legs ou donations et conservés.

Cette notion a été revue en 2021. On considère désormais que tous les biens immobiliers et tous les placements financiers sont issus de la générosité du public, soit directement (par legs, donations ou acquis grâce à la collecte), soit indirectement (par l'apport d'autres organismes à but non lucratifs).

	2021		2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Dons, legs et mécénat				
▶ par la fondation abritante :				
- Dons manuels non affectés	3 378 767 €	3 378 767 €	3 135 958 €	3 135 958 €
- Dons manuels affectés sur la volonté des donateurs	184 415 €	184 415 €	272 269 €	272 269 €
- Legs, donations et assurances-vie non affectés	1 604 202 €	1 604 202 €	5 799 817 €	5 799 817 €
- Legs, donations et assurances-vie affectés par les testateurs ou donateurs	264 062 €	264 062 €	- €	- €
	5 431 446 €	5 431 446 €	9 208 044 €	9 208 044 €
▶ par la fondation abritée Bersabée :				
- Dons manuels affectés à la fondation abritée Bersabée	29 497 €	29 497 €	30 771 €	30 771 €
- Legs, donations et assurances-vie affectés à la fondation abritée Bersabée	125 956 €	125 956 €	6 815 €	6 815 €
	155 453 €	155 453 €	37 586 €	37 586 €
▶ par les autres fondations abritées :				
- Versements des fondateurs	355 117 €	355 117 €	144 000 €	144 000 €
- Dons manuels affectés à ces fondations abritées	48 995 €	48 995 €	117 016 €	117 016 €
- Legs, donations et assurances-vie affectés à ces fondations	461 587 €	461 587 €	220 000 €	220 000 €
	865 699 €	865 699 €	481 016 €	481 016 €
Sous-total Dons, legs et mécénat	6 452 598 €	6 452 598 €	9 726 646 €	9 726 646 €
Autres produits liés à la générosité du public				
▶ par la fondation abritante :				
- Produits immobiliers sur donations temporaires d'usufruit	51 316 €	51 316 €	53 514 €	53 514 €
- Produits immobiliers du patrimoine de la Fondation	1 299 257 €	1 299 257 €	221 978 €	221 978 €
- Produits financiers sur donations temporaires d'usufruit	13 760 €	13 760 €	340 €	340 €
- Produits financiers des placements de la Fondation	102 049 €	102 049 €	43 119 €	43 119 €
- Autres	53 292 €	53 292 €	- €	- €
	1 519 674 €	1 519 674 €	318 951 €	318 951 €
▶ par la fondation abritée Bersabée :				
- Produits immobiliers sur donations temporaires d'usufruit	12 671 €	12 671 €	4 526 €	4 526 €
- Produits immobiliers du patrimoine de la Fondation	3 426 313 €	3 426 313 €	181 504 €	181 504 €
- Produits financiers sur donations temporaires d'usufruit	19 964 €	19 964 €	19 241 €	19 241 €
- Produits financiers des placements de la Fondation	12 149 €	12 149 €	- €	- €
	3 471 097 €	3 471 097 €	205 271 €	205 271 €
▶ par les autres fondations abritées :				
- Versements des fondateurs (produits financiers sur donations temporaires d'usufruit)	- €	- €	86 515 €	86 515 €
- Produits immobiliers du patrimoine de la Fondation	186 820 €	186 820 €	- €	- €
- Produits financiers des placements de la Fondation	295 161 €	295 161 €	5 002 €	5 002 €
- Autres	400 €	400 €	- €	- €
	482 381 €	482 381 €	91 517 €	91 517 €
Sous-total Autres produits liés à la générosité du public	5 473 152 €	5 473 152 €	615 739 €	615 739 €
Total	11 925 750 €	11 925 750 €	10 342 385 €	10 342 385 €

7.4.2 Produits non liés à la générosité du public

Sur 2020, les 4 765 083 € de produits non liés à la générosité du public se constituaient ainsi :

	2020
- Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat d'une fondation abritée	133 957 €
- Revenus des immeubles	4 230 479 €
- Autres ventes de prestations de service	39 998 €
- Autres produits divers de gestion courante	4 €
- Produits financiers : intérêts et produits assimilés	360 645 €
Total	4 765 083 €

En 2021, ces produits sont présentés en produits liés à la générosité du public.

7.4.3 Subventions et autres concours publics

	2021	2020
- Subventions	4 000 €	4 000 €
- Quote-part de subventions d'investissement reprise au compte de résultat	197 715 €	217 846 €
Total	201 715 €	221 846 €

7.4.4 Reprises sur provisions et dépréciations

	2021		2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
- Reprises sur provisions pour dépréciation des créances	4 877 €	4 877 €	5 682 €	- €
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres	123 295 €	123 295 €	8 €	- €
Total	128 172 €	128 172 €	5 690 €	- €

7.4.5 Utilisation des fonds dédiés antérieurs

	2021		2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Utilisation de fonds dédiés sur dons, donations et legs affectés	36 006 €	36 006 €	85 220 €	22 000 €
Utilisation de fonds dédiés aux fondations abritées	358 766 €	358 766 €	368 043 €	259 956 €
Total	394 772 €	394 772 €	453 263 €	281 956 €

7.5 Charges par destination

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LES RUBRIQUES DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions et dépréciations	Reports en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques :		TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources				Autres produits liés à la générosité du public	Autres produits non liés à la générosité du public	
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes								
Autres achats et charges externes	1 528 090		10 275		763 047	-	572 765					2 874 177
Aides financières	-	3 163 357	-	28 000	-	-	-					3 191 357
Impôts, taxes et versement assimilés	419 407	-	-	-	16 618	-	123 841					559 866
Salaires et traitements	572 823	-	-	-	103 194	-	140 485					816 502
Charges sociales	315 087	-	-	-	59 087	-	77 288					451 462
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 738 513		13 934	-		-	265 107	-				2 017 555
Dotations aux provisions								20 734				20 734
Reports en fonds dédiés									1 131 415			1 131 415
Autres charges	1 816	-	-	-	-	-	3 527					5 343
Charges financières	1 440	-	-	-	-	-	8 062	58 259				67 761
Charges exceptionnelles	482 531	-	-	-	-	-	20 817	-		-	-	503 348
TOTAL	5 059 707	3 163 357	24 210	28 000	941 946	-	1 211 892	78 993	1 131 415	-	-	11 639 520

Le total des charges du compte de résultat est de 13 176 203 €. La différence de 1 536 683 € correspond à la valeur comptable des éléments d'actif cédés qui a été déduite des produits immobiliers du patrimoine de la Fondation Bersabée.

7.5.1 Modalités d'affectation des charges par destination

La Fondation des Petits Frères des Pauvres a mis en place une comptabilité analytique qui lui permet de suivre :

- les produits et charges par logement et les regroupements par catégorie notamment immobilier à vocation sociale et immobilier de rapport,
- l'affectation en missions sociales, recherche de fonds et fonctionnement.

Concernant les charges immobilières :

- les charges des biens immobiliers à vocation sociale sont affectées aux missions sociales,
- et les charges des biens immobiliers de rapport sont affectées en frais de fonctionnement.

Concernant les salaires et charges sociales, voici les clés de répartition appliquées aux salariés selon son pôle ou sa fonction :

Pôle ou fonction	Missions sociales	Recherche de fonds	Fonctionnement
Direction générale (1)	68%	13%	19%
Direction de l'Immobilier (2)	85%		15%
Responsable pôle gestion locative (2)	85%		15%
Gestionnaires locatifs / Immobilier à vocation sociale	100%		
Gestionnaire locative PFP AGE/Sinistres/Immob rapport			100%
Pôle comptabilité finance (3)	86%	6%	8%
Pôle mécénat grands donateurs		100%	
Assistante administrative et relations donateurs		60%	40%
Pôle projets et fondations abritées	100%		
Responsable animation sociale et communication	25%		75%
h@pi - habitat inclusif	100%		

(1) Répartition calculée sur la moyenne des autres salariés

(2) Au prorata de la valeur nette comptable et du nombre de lots du patrimoine immobilier au 31/12/2019 (à vocation sociale pour les Missions sociales et immobilier de rapport pour le Fonctionnement)

(3) Au prorata du nombre de lignes comptabilisées sur la fondation abritante et sur la fondation abritée Bersabée en 2019 sur les charges, produits et travaux immobilisés.

En appliquant ces clés de répartition au nombre de salariés en équivalents temps plein (ETP), on obtient :

	Missions sociales	Recherche de fonds	Fonctionnement	TOTAL
Nombre d'ETP	12,1	2,7	3,1	17,9
Proportion en nombre d'ETP	68%	15%	17%	100%

Cette proportion en nombre d'ETP est appliquée sur les charges liées au siège (loyer, charges, matériel informatique, ...) et à la gestion des ressources humaines (sous-traitée à l'Association « Petits Frères des Pauvres ») pour en déterminer les montants par destination.

7.5.2 Missions sociales

	2021		2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
1 - MISSIONS SOCIALES				
<u>1.1. Réalisées en France</u>				
- Actions réalisées par l'organisme :				
Logement social et Immobilier à usage social ⁽¹⁾	4 741 442 €	4 539 955 €	4 211 437 €	937 529 €
Autres ⁽²⁾	318 265 €	318 265 €	256 517 €	223 136 €
	5 059 707 €	4 858 220 €	4 467 954 €	1 160 665 €
- Versements à d'autres organismes agissant en France ⁽³⁾				
Par la fondation abritante	2 375 990 €	2 375 990 €	2 368 122 €	2 436 676 €
Par les fondations abritées	787 367 €	787 367 €	640 241 €	370 187 €
	3 163 357 €	3 163 357 €	3 008 363 €	2 806 863 €
<u>1.2. Réalisées à l'étranger</u>				
- Actions réalisées par l'organisme :				
Immobilier à usage social (local PFP à Dublin)	24 210 €	24 210 €	17 483 €	- €
	24 210 €	24 210 €	17 483 €	- €
- Versements à d'autres organismes agissant à l'étranger ⁽³⁾				
Par la fondation abritante	- €	- €	- €	- €
Par les fondations abritées	28 000 €	28 000 €	63 900 €	400 €
	28 000 €	28 000 €	63 900 €	400 €
Total	8 275 274 €	8 073 787 €	7 557 700 €	3 967 928 €

(1) Détail des charges constituant les actions réalisées directement pour le logement social et l'immobilier à usage social :

	2021		2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Travaux, entretien et autres charges de gestion des immeubles	1 444 677 €	1 444 677 €	1 217 418 €	181 504 €
Autres achats et autres charges	749 €	749 €	189 432 €	159 467 €
Impôts et taxes	405 577 €	405 577 €	347 220 €	
Dotations aux amortissements	1 736 325 €	1 534 838 €	1 816 346 €	
Charges financières - intérêts	1 440 €	1 440 €	1 778 €	
Charges exceptionnelles	11 921 €	11 921 €	1 523 €	
Dotations exceptionnelles aux amortissements	470 610 €	470 610 €	41 162 €	
Salaires et traitements et Charges sociales	670 143 €	670 143 €	596 558 €	596 558 €
Total	4 741 442 €	4 539 955 €	4 211 437 €	937 529 €

Sur 2021, la seule différence entre la colonne « TOTAL » et la colonne « dont générosité du public » concerne les dotations aux amortissements dont on exclut les subventions publiques de la colonne correspondant à la générosité publique.

(2) Détail des charges constituant les autres actions réalisées directement :

	2021		2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Coûts d'entretien et d'amortissement domaine Mont Evray	16 391 €	16 391 €	32 882 €	- €
Frais liés aux séjours de détente et balades culturelles en faveur des personnes atteintes jeunes d'Alzheimer	17 142 €	17 142 €	2 608 €	2 608 €
Salaires et traitements et Charges sociales	217 766 €	217 766 €	162 943 €	162 943 €
Taxes sur les salaires	13 830 €	13 830 €	- €	- €
Autres charges	53 136 €	53 136 €	58 084 €	57 585 €
Total	318 265 €	318 265 €	256 517 €	223 136 €

(3) Les versements à d'autres organismes agissant en France ou à l'étranger se constituent d'aides financières accordées à des opérateurs sociaux, conformément à leurs objets, ces derniers étant conformes à l'objet social de la Fondation. D'un montant total de 3 191 357 €, ils sont présentés en note 5.5.

7.5.3 Frais de recherche de fonds

Les frais d'appel à la générosité du public totalisent 941 946 € en 2021 contre 920 870 € en 2020.

Ils se constituent :

- des dépenses directes de recherche de fonds : 353 114 €
- des frais de personnel de la Fondation affecté à cette mission et leurs frais de siège et de gestion des ressources humaines correspondants : 213 038 €
- des prestations facturées par l'Association Petits Frères des Pauvres qui mutualise ses services de collecte et de gestion des legs avec la Fondation : 347 025 €
- et des charges directes de gestion de legs et donations : 28 769 €

7.5.4 Frais de fonctionnement

	2021		2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Charges sur les biens immobiliers de rapport	729 705 €	729 477 €	495 602 €	- €
<i>dont dotations aux amortissements</i>	<i>259 970 €</i>	<i>259 742 €</i>	<i>204 088 €</i>	<i>- €</i>
Charges de fonctionnement de la Fondation	482 187 €	482 187 €	522 581 €	19 503 €
<i>dont dotations aux amortissements</i>	<i>5 137 €</i>	<i>5 137 €</i>	<i>5 535 €</i>	<i>- €</i>
Total	1 211 892 €	1 211 664 €	1 018 183 €	19 503 €

Sur 2021, la seule différence entre la colonne « TOTAL » et la colonne « dont générosité du public » concerne les dotations aux amortissements et correspond aux subventions publiques.

7.5.5 Dotations aux provisions et dépréciations

	2021		2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	20 734 €	20 734 €	26 402 €	- €
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	58 259 €	58 259 €	937 477 €	- €
Total	78 993 €	78 993 €	963 879 €	- €

7.5.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

	2021		2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Reports en fonds dédiés de l'exercice sur dons, donations et legs affectés	294 672 €	294 672 €	10 000 €	5 000 €
Reports en fonds dédiés de l'exercice aux fondations abritées	836 743 €	836 743 €	929 617 €	265 285 €
Total	1 131 415 €	1 131 415 €	939 617 €	270 285 €

7.6 Résultat de la générosité du public

L'exercice 2021 présente un résultat de la générosité du public excédentaire de 1 010 889 €.

7.7 Ressources reportées liées à la générosité du public

Les ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice 2021 sont de 19 154 752 €. Elles correspondent :

- aux ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice 2020 pour 18 179 857 €
- à la réintégration d'une réserve affectée au financement de trois résidences sociales reprise au fur et à mesure du temps de 974 895 € au 31/12/2021.

Avec l'excédent 2021, ces ressources totalisent 20 165 641 € en fin d'exercice

Ce solde constitué de dons, donations et legs non affectés par les donateurs, est porté en réserves qui seront utilisées pour financer des investissements immobiliers sociaux et des actions sociales menées par l'association les Petits Frères des Pauvres ou par d'autres organismes.

7.8 Contributions volontaires en nature

La Fondation a bénéficié en 2021 de contributions volontaires en nature évaluées à 302 621 € (Cf. détail en note 5.12).

FONDATION DES PETITS FRERES DES PAUVRES

Fondation reconnue d'utilité publique

19, Cité Voltaire

75011 PARIS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

FONDATION DES PETITS FRERES DES PAUVRES

Fondation reconnue d'utilité publique

19, Cité Voltaire

75011 PARIS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Au conseil d'administration de la FONDATION DES PETITS FRERES DES PAUVRES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisé des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

➤ **Conventions avec l'association « Les petits frères des Pauvres »**

Personnes concernées : Monsieur Alain Villez et Madame Marina Frys

- 1) La fondation abritée « Bersabée » loue les locaux suivants dont elle est propriétaire à l'association « les petits frères des Pauvres » qui les utilise comme lieu de travail ou d'accueil :

Local	Loyer 2021
8 avenue Courbet à Juan les pins (jusqu'au 31/05/2021)	1 468 €
5 rue Pasteur – Paris 11	41 809 €
51 rue du Fbg de Roubaix – Lille	18 700 €
3 rue Edouard Vaillant – Saint-Denis	15 583 €
47 rue de Fleury – Clamart	6 720 €
26 rue des Héros – Marseille	14 040 €
16 rue Rostan – Antibes (depuis le 15/02/2021)	14 875 €
Total	113 195 €

- 2) La fondation a conclu, pour le compte de la fondation abritée « Philippe Othenin Girard », avec l'association « les petits frères des Pauvres », un bail à construction permettant la construction d'un EHPAD qui a pris le nom de « Centre de Rencontre de Générations » (CRG) conformément à la volonté du fondateur. Le loyer 2021 versé par l'association a été de 1 437 €.

- 3) Dans le cadre de diverses conventions ayant des objets divers, la fondation des petits frères des Pauvres a alloué en 2021 à l'association « les petits frères des Pauvres » les aides financières suivantes d'un montant total de 1 095 103 € :

Fondation qui soutient	Service aidé	Action financée	Montant
Fondation abritante	Saint Denis	Aide au développement de l'équipe AVL	347 140 €
Fondation abritante		Etude CSA Baromètre 2021	93 871 €
Fondation abritante		La fraternité en marche dans les territoires	274 392 €
Fondation abritante ⁽¹⁾	AVL Marseille	Objectif : prioriser l'accompagnement et le soutien de personnes très éloignées des dispositifs et services sociaux, avec une attention particulière pour les personnes de plus de 65 ans.	60 000 €
Fondation Mireille et Pierre Landrieu	DIRA	Développement de l'accompagnement "jusqu'au bout de la vie"	75 000 €
Fondation Mireille et Pierre Landrieu	DIRA	TIGA douleurs chroniques à PARIS	20 000 €
Fondation Mireille et Pierre Landrieu		Financement des actions de l'Association Congolaise Accompagner ACA au Congo Brazzaville	13 000 €
Fondation LiLa Lanier	PFP AVL Saint-Maur	Petits déjeuners Santé Femmes, art-thérapie, ateliers cuisine et séjour de rupture pour femmes en précarité plus le soutien psychologique	17 400 €
Fondation LiLa Lanier		Burkina Faso en partenariat avec l'OCADES- Caritas : rénovation du Foyer d'accueil pour femmes âgées exclues et Rupture de l'isolement	15 000 €
Fondation Emile Lamy	PFP AVL Saint-Maur	Aides directes apportées aux personnes accompagnées	69 300 €
Fondation Emile Lamy	Banlieue IDF	Développement de la création d'une équipe spécifique Accompagnement vers le Logement en Seine Saint Denis	100 000 €
Fondation Emile Lamy	DIRA	Prise en charge des prestations de santé complémentaire pour 26 personnes accompagnées douloureuses chronique et pour une durée de 1 an et l'achat de petit matériel.	10 000 €
Total entité aidée : Petits Frères des Pauvres			1 095 103 €

⁽¹⁾ Aide effectuée grâce à un don affecté spécifiquement par le donateur.

- 4) En date du 31 décembre 2021, l'association « les petits frères des Pauvres » a facturé à la fondation 461 856 € correspondant aux charges suivantes :

- Frais de personnel pour un total de 263 848 € comprenant :
 - Direction des ressources humaines : 32 343 €
 - Pôle marketing direct et relations donateurs : 15 064 €
 - Pôle collecte digitale : 57 564 €
 - Garde-meubles : 20 409 €
 - Pôle successions (hors immobilier) : 73 422 €
 - Pôle opérations immobilières : 14 026 €
 - Pôle relations testeurs : 18 138 €
 - Pôle services généraux : 15 368 €
 - Cantine : 3 065 €
 - Pôle technique DSIN : 14 449 €
- Prestations extérieures pour un total de 198 008 € comprenant :
 - Chef de projet DSIN : 4 786 €
 - Pôle marketing direct et relations donateurs : 126 292 €
 - Pôle successions (hors immobilier) : 7 489 €
 - Garde-meubles : 14 620 €
 - Cantine : 1 042 €
 - Gardiennage du siège : 18 087 €
 - Ménage du siège : 8 489 €
 - Maintenance du siège : 6 688 €
 - Fluides du siège : 10 515 €

➤ **Conventions avec l'association pFP – AGE « Les petits frères des Pauvres Association de Gestion des Établissements »**

Personnes concernées : Messieurs Alain Villez et Michel Christolhomme

- 1) Selon le contrat de mandat de gestion locative des établissements du 2 novembre 2015, la fondation des petits frères des Pauvres a refacturé à l'association pFP-AGE un montant total de 36 271 € de frais de personnel.
- 2) Dans le cadre de diverses conventions ayant des objets divers, la fondation des petits frères des Pauvres a alloué en 2021 à l'association pFP-AGE les aides financières suivantes pour un montant total de 342 905 € :

Fondation qui soutient	Service aidé	Action financée	Montant
Fondation abritante		Mobilisation des personnes vieillissantes en situation de précarité en logement accompagné	164 413 €
Fondation abritante		Soutien à l'action de médiation santé en faveur de personnes de plus de 50 ans en situation de précarité	57 188 €
Fondation abritante		Savoir habiter en CHRS à Paris	31 954 €
Fondation abritante ⁽¹⁾		Déploiement d'une recherche-action visant à évaluer l'opportunité d'accompagner des personnes atteintes de troubles psychiques par des pair-aidants au sein des établissements de l'Association.	60 590 €
Fondation abritante ⁽¹⁾	Centre de Rencontre des Générations	Jardin thérapeutique	1 000 €
Fondation Mireille et Pierre Landrieu	Centre de Rencontre des Générations	Achat de matériel dédié à l'accompagnement à la fin de vie des résidents de l'EHPAD du CRG (Sologne) et au financement de la formation du personnel soignant à l'accompagnement à la fin de vie.	10 000 €
Fondation Mireille et Pierre Landrieu	Centre de Rencontre des Générations	Financement de l'aménagement d'une salle bien être pour les résidents y compris les personnes en fin de vie du CRG	10 000 €
Fondation LiLa Lanier		Projet santé des femmes au sein des établissements PFP	7 760 €
Total entité aidée : PFP AGE			342 905 €

⁽¹⁾ Aide effectuée grâce à un don affecté spécifiquement par le donateur.

- 3) La fondation abritée « Bersabée » loue les résidences sociales suivantes dont elle est propriétaire à l'association pFP-AGE qui les gère :

Résidence	Loyer 2021
Gautier Wendelen – Paris	186 172 €
Anne-Marie Blaise – Paris	93 525 €
5 logements satellite d'A-M Blaise – Vauvenargues	22 865 €
Vincent Compoint – Paris	29 327 €
Chine – Paris	65 708 €
Labadié – Marseille	70 133 €
Héros Mareille (extension de Labadié)	40 368 €
Jonquière (parties communes et bureau) – Paris	15 613 €
2 logements satellite de Malbuisson – Bormes-les-Mimosas	9 362 €
1 logement satellite pour La Patio – Grézieu-la-Varenne	4 157 €
CHRS « Le Radeau » 26 rue Lacroix – Paris 17	44 796 €
Logement-passerelle-impasse Saint-Ouen – Paris 17	4 548 €
2 logements CHRS – Paris 17	331 €
Total :	586 905 €

- **Conventions avec la « SCI Cité Armand Marquiset »** détenue à 51 % par la fondation des petits frères des Pauvres et à 49 % par l'association les petits frères des Pauvres

- 1) La fondation et l'association se sont portées cautions solidaires en date du 16 janvier 2017 pour une durée de 20 ans à hauteur de 6,5 M€ de la SCI pour son emprunt bancaire contracté auprès de la Société Générale, pour un montant nominal de 13 M€ à l'origine. Au 31 décembre 2021, le capital restant dû s'élève à 8 046 782 €.
- 2) La fondation a versé des apports en compte courant d'associé non rémunéré. Le solde s'élève à 2 218 500 € au 31 décembre 2021.
- 3) La SCI a facturé en 2021 à la fondation 110 609 € de loyers.

➤ **Conventions avec l'association « Pour Que l'Esprit Vive »**

Personne concernée : Monsieur Michel Christolhomme

Dans le cadre d'une convention, la fondation a alloué à l'association « Pour Que l'Esprit Vive » l'aide financière suivante :

Fondation qui soutient	Action financée	Montant
Fondation abritante	« Hors Saison Musicale » : pour l'organisation de WE dont le coût unitaire est de 4 500 à 5 000 euros ; pour les Rendez-vous live rediffusés en streaming dont le coût est compris entre 1 800 et 2 500 euros. Plus précisément, ce soutien permettra la prise en charge de Frais de déplacement, de Frais SACEM et du cachet des musiciens. L'action se déroule à Paris et en Province, et concerne 4000 - 4500 bénéficiaires.	20 000 €

- **Conventions avec l'association h@pi, « habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale »** fondée en 2021 par la fondation des petits frères des pauvres et deux autres organisations

Personne concernée : Monsieur Gaël Brenaut

La Fondation a mis à disposition d'h@pi à titre gracieux une salariée représentant 0,17 équivalent temps plein dont les salaires chargés ont été de 7 713 €.

Paris-La Défense, le 29 avril 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Djamel Zahri

Djamel ZAHRI